

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUIN 2026**

Délibération n°2026.06.259

Avenant n°6 au contrat d'apport avec droit de reprise passé avec Initiative Charente

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de Séance: Thierry BOUILLEAU

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **63**

Nombre de pouvoirs: **11**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Jean-Luc MARTIAL, Charlene MESNARD-CALMELS, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS à Stéphanie MARCHAND, Guillaume CHUPIN à Pascal MONIER, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Maud FOURRIER, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Annie MARAIS à Fadilla DAHMANI, Patrick MARDIKIAN à Aurélie ZADRA, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Fadila BOUTAYEB, Jean-Philippe POUSSET à Elise VOUVET, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Lucy VIOLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_259-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026
Publication : 02/07/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.259**

Rapporteur : Monsieur LAVILLE

**AVENANT N°6 AU CONTRAT D'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE PASSE AVEC
INITIATIVE CHARENTE**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30102 -3) FILIÈRES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD : 9: Industrie, Innovation et Infrastructure

Dans le cadre du plan de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat de GrandAngoulême, la constitution d'un fonds de prêt d'honneur soutenant le développement des entreprises a été approuvée par délibération n°130 du conseil communautaire du 2 avril 2015.

Un contrat d'apport avec droit de reprise a été signé entre l'association Initiative Charente et GrandAngoulême le 15 avril 2015. Ce contrat prévoyait que les prêts d'honneur pourraient être octroyés par Initiative Charente aux projets de croissance des entreprises jusqu'au 31 décembre 2020. L'apport de GrandAngoulême initialement prévu pour la constitution de ce fonds s'élevait à 1 890 000 € pour la période 2015 à 2020. Il était complété par un apport de 100 000 € de la Caisse des Dépôts.

Par délibération n°121 du 23 mai 2019, le conseil communautaire a approuvé un avenant n°1 au contrat d'apport modifiant le montant apporté par GrandAngoulême pour la dotation du fonds, le ramenant à 1 212 000 €.

En août 2020, un avenant n°2 a créé un fonds dénommé « Fonds d'urgence d'aide aux entrepreneurs dont l'activité était impactée par le COVID-19 » doté de 650 000 €, pris en déduction du fonds dédié au prêt d'honneur Croissance. La répartition des fonds était alors la suivante :

PRET HONNEUR CROISSANCE : 662 000 €

PRET HONNEUR URGENCE : 650 000 €

Par délibération n°222 du 7 octobre 2021, le conseil communautaire a approuvé un avenant n°3 pour réaffecter les 184 500 € disponibles sur le fonds prêt d'honneur Urgence au fonds prêt d'honneur Croissance, amenant la répartition suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_259-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

Publication : 02/07/2026

PRET HONNEUR CROISSANCE: 846 500 €

PRET HONNEUR URGENCE: 465 500 €

Le 28 mars 2024, un avenant n°4 a été approuvé par la délibération n°64 du conseil communautaire, pour d'une part, réaffecter 200 000 € du fonds prêt d'honneur Urgence vers le fonds prêt d'honneur Croissance et d'autre part, procéder à la reprise de 400 000 € du fonds prêt d'honneur Croissance, reversés à GrandAngoulême par Initiative Charente. A l'issue de ces opérations, les fonds étaient dotés de 265 500 € pour le fonds prêt d'honneur Urgence et de 646 500 € pour le fonds prêt d'honneur Croissance, hors dépréciations.

En 2025, un état des remboursements sur le fonds prêt d'honneur Urgence a été effectué et au regard des disponibilités constatées, il a été envisagé de réaffecter 200 000 € vers le fonds prêt d'honneur Croissance, et de procéder à la reprise de cette somme par GrandAngoulême.

A l'issue de ces opérations, les fonds étaient dotés de 65 500 € pour le prêt d'honneur Urgence et de 646 500 € pour le prêt d'honneur Croissance hors dépréciations.

L'ensemble de ces mouvements de réaffectations et de reprises ont été intégrés dans un avenant n°5.

Aujourd'hui, il est proposé de proroger le contrat d'apport avec droit de reprise conclu avec Initiative Charente par voie d'avenant, jusqu'à l'échéance du mandat actuel, soit jusqu'au 31 décembre 2032.

En concertation avec Initiative Charente, il est fait un état des remboursements des fonds prêt d'honneur Croissance et prêt d'honneur Urgence de façon annuelle. Toute décision est constatée par voix d'avenant après présentation en conseil communautaire.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°6 au contrat d'apport avec droit de reprise passé avec Initiative Charente afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2032.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée à signer ledit avenant.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--



AVENANT N°6 AU
CONTRAT D'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE

Entre les soussignées :

D'une part :

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême,
Représentée par son Président, Xavier BONNEFONT, dûment habilité
Sise 25, Boulevard Besson Bey 16000 ANGOULÊME
Dénommée ci-après « GrandAngoulême »

Et d'autre part :

La plateforme d'Initiative Locale « Initiative Charente » créée sous forme associative,
Représentée par son Président, Christophe BEAUNE, dûment habilité aux fins des présentes
Sise 1, rue de Saintes 16000 ANGOULEME
Dénommée ci-après « Initiative Charente »

Preamble

Dans le cadre du Plan de Soutien à l'Innovation et à l'Entrepreneuriat de GrandAngoulême (délibération n°260 du 4 décembre 2014), la constitution d'un fonds de prêt d'honneur soutenant le développement des entreprises avait été approuvée par délibération n°130 du conseil communautaire du 2 avril 2015.

Le déploiement de ce Prêt d'honneur s'est fait avec Initiative Charente. Cette association est spécialisée dans ce type d'outil et dispose de l'expérience et des ressources nécessaires pour la bonne gestion des prêts d'honneur. Ainsi, un contrat d'apport avec droit de reprise a été signé entre l'association Initiative Charente et GrandAngoulême le 15 avril 2015. La convention prévoit que les prêts d'honneur pourront être octroyés par Initiative Charente aux projets de croissance des entreprises jusqu'au 31 décembre 2020. Au terme de la convention, ou en cas de non-respect de la convention par l'association, l'apport sera restitué à GrandAngoulême.

L'apport de GrandAngoulême initialement prévu pour la constitution de ce fonds s'élevait à hauteur de 1 890 000 € pour la période 2015 à 2020. Il était complété par un apport de 100 000 € de la Caisse des Dépôts. Par avenant n°1 et suite aux délibérations du 11 décembre 2018 et du 23 mai 2019, en concertation avec Initiative Charente, il avait été décidé de ne pas apporter les deux dernières annuités considérant que la dotation de l'époque permettait de répondre aux demandes.

Cette modification de la dotation est prévue par l'article 12 de la convention avec droit de reprise en date du 15 avril 2015.

Les apports 2019 et 2020 n'ont donc pas été abondés par GrandAngoulême.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
GrandAngoulême	192 000€	342 000€	339 000€	339 000€	annulé	annulé	1 212 000€
Caisse Des Dépôts	100 000 €						100 000€
Apports au fonds							1 312 000€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20260630-2026-06-259-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2026
Publication : 02/07/2026

Par délibération du 23 mai 2019, le conseil communautaire a approuvé la modification de la dotation du fonds avec un montant de 1 212 000 € apporté par GrandAngoulême et la Caisse des Dépôts.

Par avenant n°2, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a décidé d'affecter en concertation avec Initiative Charente la somme de 650 000 € pour constituer un « FONDS D'URGENCE D'AIDE AUX ENTREPRENEURS DONT L'ACTIVITE ETAIT IMPACTEE PAR LE CORONAVIRUS COVID-19 ».

Ce fonds venant en déduction du fonds dédié au prêt d'honneur Croissance.

LA répartition des fonds était donc la suivante :

PRET HONNEUR CROISSANCE : 662 000 €

PRET HONNEUR URGENCE : 650 000 €

Par avenant n°3, il a été décidé de réaffecter en concertation avec Initiative Charente les 184 500 € disponibles sur le fonds prêt d'honneur Urgence au fonds prêt d'honneur Croissance amenant la répartition suivante :

PRET HONNEUR CROISSANCE : 846 500 €

PRET HONNEUR URGENCE : 465 500 €

Par avenant n°4, GrandAngoulême a décidé d'actionner l'article 7 du contrat d'apport avec droit de reprise à hauteur de 400 000 € en réaffectant 200 000 € du fonds prêt d'honneur Urgence vers le fonds prêt d'honneur Croissance. A l'issue de ces opérations, les fonds étaient dotés de 265 500 € pour le fonds prêt d'honneur Urgence et de 646 500 € pour le fonds prêt d'honneur Croissance hors dépréciations.

Par avenant n°5, GrandAngoulême a souhaité effectuer en 2025, en concertation avec Initiative Charente, un état des remboursements sur le fonds prêt d'honneur Urgence. Au regard des disponibilités constatées, il a été envisagé de réaffecter 200 000 € vers le fonds prêt d'honneur Croissance. GrandAngoulême a actionné de nouveau l'article 7 du contrat d'apport avec droit de reprise à hauteur de 200 000 €. Un titre de recettes a été émis par GrandAngoulême à l'encontre d'Initiative Charente sur la base dudit avenant.

A l'issue de cette opération, les fonds étaient dotés de 65 500 € pour le prêt d'honneur Urgence et de 646 500 € pour le prêt d'honneur Croissance hors dépréciations.

Par avenant n°6, il est proposé de proroger la convention jusqu'à l'échéance du mandat actuel soit jusqu'au 31 décembre 2032.

En concertation avec initiative Charente, il est fait un état des remboursements des fonds prêt d'honneur Croissance et fonds prêt d'honneur Urgence de façon annuelle. Toute décision est constatée par voix d'avenant après présentation en conseil communautaire.

Fait à Angoulême le xxxxxxxxxx 2026

Pour GrandAngoulême

Pour Initiative Charente

Monsieur Xavier BONNEFONT
Président

Monsieur Christophe BEAUNE
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_259-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026
Publication : 02/07/2026